Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260309-2026211-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois mars deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois mars deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, Mme Laure JUDÉAUX, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Émilie JARDÉ, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Annick LEBLOND (pouvoir à Mme Catherine ROUX), M. Jean-Jacques MARTINEZ (pouvoir à M. Yves-Alain GUIVARCH), Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à Mme Laure JUDÉAUX), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : M. Rémy CHEVRETTE, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2026.2.11 - FINANCES - Budget principal - Réévaluation du risque de la provision semi-budgétaire n°2018.01 pour risques contentieux divers et cyber attaque - Abondement de la provision

Madame Babel, conseillère municipale déléguée, présente et commente le rapport suivant :

« Par délibération n° 2018.2.01 du 26 mars 2018, le conseil municipal a créé la provision n° 2018.01.
Par délibération n°2024.2.08 du 25 mars 2024, le conseil municipal a élargi et réévalué le risque de la provision semi-budgétaire n°2018.01.

Conformément à ce qui a été présenté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il est proposé de la réévaluer comme suit :

2018.01 - Provision pour risques de contentieux divers et risques de Cyber attaque

Dans le cadre de son activité propre ou dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, la ville d'Acigné est soumise à un risque contentieux susceptible de générer des frais exceptionnels pour assurer sa défense, des expertises ou des indemnisations non couvertes par les assurances ou de faire face à des dépenses exceptionnelles liées au nouveau risque de cyber attaque.

Cette provision est estimée forfaitairement à 80 000 euros en 2026.

Cette provision sera régulièrement réexaminée en fonction de l'évolution du risque et des nécessités financières d'y faire face.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260309-2026211-DE

Provision n°2018.01	Evaluation du risque initial ou réévaluée		Nouvelle évaluation du risque en 2026		
Provision pour risque de contentieux et cyber attaque	70 000 €		80 000 €		
Provision n°2018.01	Montant du risque au 01/01/2026	Montant disponible au 01/01/2026	Montant risque réévalué BP 2026	Reprise ou abondement 2026	Montant disponible après abondement
Montant des reprises ou abondements de provision	70 000 €	70 000 €	80 000 €	+ 10 000 €	80 000 € »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification de l'importance du risque couvert par la provision semi-budgétaire 2018.01 constituée le 26 mars 2018 et évalue ce risque à un montant forfaitaire de 80 000 euros permettant des reprises partielles ou exceptionnelles,
- approuve l'abondement de la provision semi-budgétaire 2018.01 de 10 000 euros pour tenir compte de cette nouvelle évaluation du risque par l'émission d'un mandat d'ordre mixte au compte 6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant,
- mandate Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 mars 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux